

SEANCE DU 9 MARS 2026

Convocation du 3 mars 2026

Président : M. COLIN, Maire

Présents : MM. Guy COLIN, Marie DIVERRES, Gildas FOREST, Jean-Luc L'HOSTIS, Gildas MARZIN, Roland JESTIN, Laurent PINO, Sandrine LECANTE, Vincent MARQUE, Gilbert LE GALL, Hélène VINCENT, Bernard QUEMENEUR, Michelle MICHEL.

Excusées : Mme Joséphine PRIGENT et Mme Laëtitia CADALEN qui donne pouvoir à M. Gildas FOREST.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine LECANTE

-o=O=o-

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions des articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance. Après délibération, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme Sandrine LECANTE comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 9 février 2026 a été transmis aux membres du Conseil Municipal avant la présente réunion. Après lecture et mise aux voix, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente à l'unanimité des suffrages exprimés. La séance se poursuit avec l'ordre du jour.

CONTRAT ASSOCIATION

Dans le cadre du contrat d'association avec l'école Saint Henri, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'octroyer la somme de 62 000,00 € pour l'année 2026. Ce montant sera inscrit au budget primitif de l'année 2026.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission Vie associative a rencontré les responsables d'association le samedi 28 février ainsi que les associations scolaires le mardi 3 mars avant l'attribution des subventions, afin de prendre connaissance de leurs besoins. Le Conseil Municipal, après avoir entendu les propositions de la commission des finances, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, la répartition suivante :

Club du Bon Accueil	350,00	Sports Loisirs	400,00
AJABL	600,00	Tantad de Kegroadéz	500,00
Bagad An Eor Du	180,00	Hot Club Jazz Iroise	400,00
Les amis de Kergroadéz	300,00	Ar Redadeg	200,00
Vents et Marées	200,00	Kikou les Zicos	200,00
Le Clos de Brélès	200,00	Ecole Saint Henri (garderie)	3000,00
A.P.E.L	350,00	Cours Professionnels (50€/élève)	350,00
Diwan et classes bilingues	500,00	Familles Rurales	1200,00
Les Nounous Hiboux	100,00	CLSH – Trombines d'Iroise	27512,00
Jeunes du Four	13570,00	ADMR	200,00
COS du Pays d'Iroise	400,00	UNC Section locale	220,00
Vie libre	80,00	ADAPEI	100,00
Ligue contre le cancer	60,00	Secours Catholique	60,00
Secours Populaire	60,00	Paralysés de France	60,00
Restaurants du Cœur	60,00	France Alzheimer	60,00
Entraide + Iroise	100,00		

FISCALITE DIRECTE LOCALE

Monsieur le Maire met au débat l'évolution des taux d'imposition. Compte tenu de l'augmentation des bases locatives, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'appliquer une augmentation de 1,5 % sur l'ensemble des taux :

Désignation	Bases	Taux	Produit assuré
Foncier bâti	771 531	40,80%	314 785
Foncier non bâti	76 249	55,05 %	41 975
Taxe d'habitation	63 107	18,56 %	11 713
Produit attendu			368 472

BUDGETS PRIMITIFS DE 2026

Voté à l'unanimité des suffrages exprimés, le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 740 935,00 € en section de fonctionnement et à la somme 1 441 670,00 € en section d'investissement.

Le budget primitif du lotissement Park Mein s'équilibre en fonctionnement à la somme de 353 404,70 € et à la somme de 375 791,62 € en section d'investissement. Il est voté à l'unanimité des suffrages exprimés.

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES EPICERIE

Des travaux complémentaires d'électricité doivent être réalisés dans la partie « épicerie » du futur bâtiment. Un devis de l'entreprise GERVAIS présentant des moins-values et des plus-values est présenté à l'assemblée. Il concerne l'ensemble des travaux électriques de la partie épicerie et s'élève à la somme HT de 8 192,99 € soit 9 819,59 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés de retenir la proposition de l'entreprise GERVAIS et autorise le maire à signer le devis correspondant.

FIXATION DU PRIX DES LOYERS DE CELLULES COMMERCIALES ET LOGEMENTS

L'espace de convivialité comprend un bâtiment de 4 cellules professionnelles et de 3 logements (2 T2 et 1 T3) et un autre bâtiment pour accueillir un commerce (épicerie-bar-restaurant). Ces différentes parties seront mises à la location à l'achèvement des travaux. Il convient d'en définir le montant des loyers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, par 14 voix pour, le montant des loyers des différentes parties tel que défini dans le tableau ci-dessous :

Type	N°	Catégorie	Adresse	Montant Loyer
Cellule	1		56 rue de l'Aber lldut	300,00 €
Cellule	2		58 rue de l'Aber lldut	300,00 €
Cellule	3		60 rue de l'Aber lldut	300,00 €
Cellule	4		62 rue de l'Aber lldut	450,00 €
Appartement	1	T3	64 rue de l'Aber lldut	600,00 €
Appartement	2	T2	66 rue de l'Aber lldut	450,00 €
Appartement	3	T2	68 rue de l'Aber lldut	450,00 €
COMMERCE			36 rue de l'Aber lldut	1 500,00 €

Les trois appartements seront proposés en priorité aux jeunes accédants.

MOTION RELATIVE AUX ENFOUISSEMENTS COORDONNES DES RESEAUX AERIENS TELECOM ET ELECTRICITE

Le Syndicat Départemental d'Electrification du Finistère demande aux communes de prendre une motion au sujet de l'application de la convention cadre locale pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communication électronique de ORANGE et des réseaux aériens de distribution d'électricité. Après avoir pris connaissance de la proposition de la motion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Rappelle à l'Opérateur Orange ses obligations et lui demande qu'un plan d'actions soit établi sur les chantiers en attente et à venir : planning de validation des études, planning de réceptions, planning de câblage et de dépose des supports ;
- Sollicite l'Opérateur Orange pour résoudre, sans délai, les difficultés et retards précités en augmentant les moyens dédiés à ces opérations, notamment dans le Finistère sud ;
- Mandate le Président du SDEF pour notifier la présente motion à l'Opérateur Orange, aux partenaires notamment l'AMF et l'AMR du Finistère, la FNCCR et les autorités compétentes, ainsi que pour saisir l'Autorité

AFFAIRES DIVERSES : Etablissement des permanences du bureau de vote aux élections municipales.

+++++

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance close. Celle-ci est levée à 19h15'.

LE MAIRE,

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX,